



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Isere

Question écrite n° 317

Texte de la question

M Pierre Goldberg appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les conditions de la rentrée scolaire 1988-1989 dans le 1er degré pour le département de l'Isere. Alors que le département doit accueillir 1 650 élèves de plus, l'inspection académique de l'Isere annonce la création de 30 postes seulement. Une simple division du nombre d'enfants à scolariser par le nombre de postes attribués donne le chiffre de 50 élèves par classe. Rapporte aux moyens dont dispose l'academie de Grenoble, cela signifierait une augmentation du taux d'encadrement en primaire et donc des difficultés encore accrues pour le corps enseignant et les écoliers. Parallèlement, l'inspection académique vient d'annoncer la fermeture de 33 classes dont 12 pour les cours élémentaires et 21 en maternelle ainsi que le blocage de 55 postes. De telles prévisions suscitent de la part des enseignants et des parents d'élèves de vives réactions. Elles sont en effet la démonstration du refus d'accorder aux élèves un enseignement public de qualité, de lutter contre l'échec scolaire et de faciliter la pré-scolarisation. Pour couvrir les besoins de la prochaine rentrée scolaire, la dotation nécessaire est de 225 postes. 75 postes pour qu'aucune maternelle du département de l'Isere n'ait un effectif moyen supérieur à 30 élèves, 100 postes pour qu'aucune école élémentaire n'ait un effectif moyen supérieur à 25 élèves, 50 postes pour que les moyens de remplacement du département atteignent la moyenne nationale. Il lui demande donc qu'une dotation supplémentaire soit accordée au département de l'Isere dans le cadre d'un collectif budgétaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Le département de l'Isere a toujours fait l'objet d'études attentives et chaque année des postes nouveaux y ont été créés afin de faire face à l'évolution démographique ; c'est ainsi que depuis 1980, ce département a bénéficié de l'attribution de 319 emplois d'instituteur dont 67 à la rentrée de 1987. Il s'agit là d'un effort important qui a été rendu possible notamment grâce au rééquilibrage entrepris à l'intérieur de l'academie. D'ores et déjà, les attributions ont eu des effets positifs, non seulement en ce qui concerne l'accueil des élèves du secteur élémentaires, mais également dans le domaine du préscolaire, puisque le taux de préscolarisation est passé de 78,5 p 100 en 1986 à 89 p 100 en 1987 pour les enfants de trois ans. Cette année ce sont 37 postes, et non 30, qui seront attribués à l'Isere pour assurer la rentrée ; le département va également bénéficier de l'attribution d'un poste d'instituteur maître-formateur au titre des enseignements artistiques. Malgré cet effort incontestable en faveur de l'Isere, ce département reste l'un de ceux qui mérite une attention toute particulière. Dans le cadre des mesures d'urgence prises en faveur de l'éducation nationale l'academie de Grenoble bénéficie en outre de dotations supplémentaires qui s'élèvent pour le 1er degré à 168 858 francs au titre des zones d'éducation prioritaires, et 1 337 404 francs destinés à l'aide à l'innovation, crédits qu'il appartient au recteur de répartir entre les départements de son ressort.

Données clés

Auteur : [M. Goldberg Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 317

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2121